

Contrat de ville de Joigny



cget
Commissariat
général
à l'égalité
des territoires



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



DOMANYS



APPEL À PROJETS 2021



ÉDITO

Chaque année, dans le cadre de sa politique de cohésion sociale, la ville de Joigny et ses partenaires du contrat de ville (l'Etat, le conseil régional, le conseil départemental, les bailleurs sociaux, etc.) lancent un appel à projets afin de faire émerger des initiatives pour et avec les habitants de La Madeleine : quartier prioritaire de la politique de la ville.

Comment définir la politique de la ville ? Une politique publique de cohésion sociale, urbaine et territoriale pour l'égalité entre les territoires, la réduction des écarts de développement entre les quartiers, et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants.

Les projets qui s'inscrivent dans la politique de la ville sont co-construits avec les citoyens, le tissu associatif local, les acteurs socio-économiques du territoire pour être en cohérence avec les besoins du quartier et de ses habitants.

Ces actions, souvent novatrices, servent de leviers pour améliorer et compléter les dispositifs de droit commun, et ainsi favoriser l'accès de toutes et tous aux droits et aux services publics.

La politique de la ville est un véritable terrain d'expérimentation et d'innovation sociale, un bouillonnement d'idées et d'initiatives. Elle s'appuie sur les potentialités, les savoir-faire, et la participation des habitants et des acteurs du territoire, pour faire avancer et réinventer l'action publique locale.

Après l'année que nous venons de vivre, l'appel à projets 2021 aura une coloration particulière. Les habitants ont été durement touchés par les conséquences sociales et économiques de la crise sanitaire et du confinement. Nous serons attentifs à soutenir des projets structurants, leur permettant de faire face à ces besoins nouveaux, notamment en matière de santé, d'éducation, d'insertion sociale et professionnelle.

A partir de cet appel à projets, vous, acteurs du tissu associatif local, institutionnels, partenaires, organismes de formation, habitants du quartier prioritaire, pouvez contribuer concrètement à cette grande démarche d'égalité et de citoyenneté.

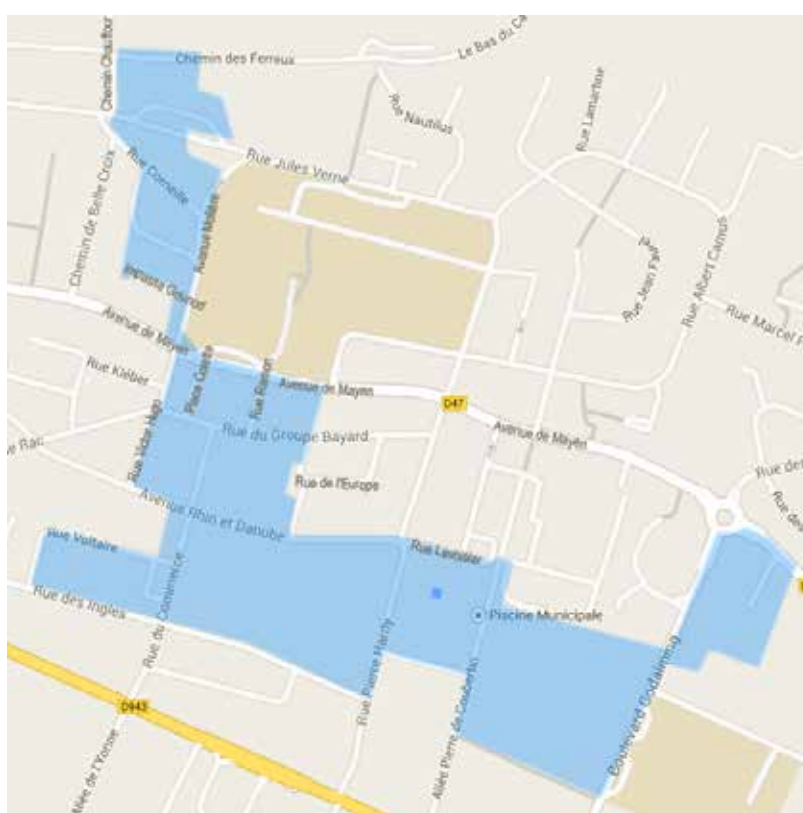
Nicolas SORET
Maire de Joigny
Conseiller départemental de l'Yonne
Président de la Communauté de
Communes du Jovinien



Rachid KACI
Sous-préfet de Sens



LE QUARTIER PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE



Pour avoir des éléments de diagnostic afin de connaître et comprendre la situation et l'évolution du quartier de La Madeleine, voir annexe « Protocole d'engagements renforcés et réciproques du contrat de ville de Joigny » pages 3, 5, 6 et 7 : le diagnostic réactualisé.

LES OBJECTIFS PRIORITAIRES DU CONTRAT DE VILLE POUR 2021

Les orientations du contrat de ville de Joigny se déploient au travers de différentes thématiques. Pour chacune d'elles, la ville de Joigny et ses partenaires ont ciblé des attentes pour 2021 qui sont les objectifs prioritaires auxquels devront répondre les actions proposées à l'appel à projets cette année.

Les dynamiques de **lien social entre les habitants et de participation citoyenne** à la vie locale sont les fils conducteurs du contrat de ville et doivent imprégner l'ensemble des projets proposés.

L'ÉDUCATION

Nos attentes pour 2021 :

- Mieux identifier et développer des actions innovantes en direction **des jeunes et des familles isolés et/ou en situation de « décrochage »** social et éducatif ;
- **Lutter contre la fracture numérique, proposer des initiatives d'éducation et de formation au numérique, la prévention des risques liés aux réseaux sociaux, l'utilisation des médias ;**
- **Favoriser l'accès de tous les enfants, les jeunes et les familles aux activités culturelles et sportives,** avec une attention particulière pour les jeunes filles ; **rendre visible et accessible l'offre culturelle ;**
- Proposer des initiatives en matière d'**accompagnement à la scolarité et de soutien scolaire,** mettre en place des **actions innovantes dans le domaine de la réussite éducative ;**
- Développer des actions et des **espaces d'écoute, d'information, de prévention et d'accompagnement des jeunes et des familles ;**
- Favoriser la **prévention précoce** et accompagner les familles ayant de très jeunes enfants (soins, éducation, scolarisation précoce, etc.).

LA SANTÉ

Nos attentes pour 2021 :

- Proposer des actions de **promotion de la santé** et favoriser **l'accès aux soins.**
- Développer l'accès aux **activités physiques et sportives ;**
- Proposer des actions de **prévention dans le domaine de la santé** (addictions, sexualité, obésité, etc.) ;
- Proposer des actions innovantes pour **lutter contre la précarité alimentaire, favoriser l'accès à une alimentation saine et équilibrée.**



LA SÉCURITE ET LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

Nos attentes pour 2021 :

- Proposer des initiatives en matière de **prévention de la radicalisation** ;
- Développer des actions de **lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales et développer l'accès aux droits**.

LE RENOUVELLEMENT URBAIN, LE CADRE DE VIE ET LES MOBILITÉS

Nos attentes pour 2021 :

- Proposer des initiatives de **participation citoyenne** autour de la rénovation urbaine et de la **gestion urbaine et sociale de proximité** avec une attention particulière pour le **respect de l'environnement et la renaturation des espaces publics (jardins partagés, opérations de nettoyage du quartier...)** ;
- Développer les **solutions de mobilité** et l'accès au **permis de conduire** et promouvoir la **mobilité douce**.

L'INSERTION, L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Nos attentes pour 2021 :

- **Lever les freins à l'insertion socio-professionnelle** des personnes en recherche d'emploi (mobilité, garde d'enfants...), développer **l'accompagnement des jeunes et des moins jeunes vers la formation et l'accès à l'emploi** ;
- Susciter **la rencontre entre employeurs et demandeurs d'emploi**, sensibiliser les jeunes au monde de l'entreprise, et susciter des parrainages pour accompagner l'entrepreneuriat sur le quartier ;
- Mener des actions innovantes autour de **la maîtrise de la langue française** ;
- Développer **la maîtrise de l'outil informatique et lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme** ;
- **Valoriser les potentialités, et les compétences et les talents** présents sur le quartier, **favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et aux filières d'excellence**.



LES AXES TRANSVERSAUX

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

- Proposer des actions innovantes de **sensibilisation et d'éducation à l'environnement et à l'éco-citoyenneté** ;
- Susciter des dynamiques de **participation citoyenne autour de la biodiversité, de l'économie d'énergie, des déchets, de l'économie circulaire au sein du quartier prioritaire.**

LA LUTTE CONTRE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATIONS

- Proposer des actions innovantes de **sensibilisation et d'accès aux droits** en matière de lutte contre toutes les discriminations ;
- Initier un **diagnostic approfondi** pour connaître les réalités et les besoins en matière de lutte contre les discriminations.

LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET LA LAÏCITÉ

- Promouvoir dans l'ensemble des actions du contrat de ville les valeurs de la République et la laïcité.

Réunion d'information et de présentation de l'appel à projets et des priorités 2021
En priorité pour les nouveaux porteurs de projets et limité à une personne par structure

Mardi 12 janvier 2021 à 17h00
À la Mairie de Joigny (salons de l'hôtel de ville)

Confirmation de participation obligatoire à l'adresse suivante :
anna.meyroune@ville-joigny.fr

Pour l'ensemble des porteurs, des visio-conférences thématiques sont organisées pour vous accompagner. Se rapprocher d'Anna Meyroune pour y participer.

L'APPEL A PROJETS : COMME CELA SE PASSE ?

QUI PEUT RÉPONDRE ?

- Les associations, collectivités territoriales, établissements scolaires, auto-entrepreneurs, etc. ;
- Les acteurs du territoire ayant un objet social et d'intérêt général.

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS :

- Mettre en place une action en direction des publics du quartier prioritaire, principalement ;
- Répondre aux objectifs du contrat de ville (voir ci-dessus) ;
- Être en phase avec les besoins du territoire et ses acteurs (habitants, structures...);
- Favoriser la participation des habitants dans le projet ;
- La subvention demandée au titre du contrat de ville doit permettre le financement de l'action et non du fonctionnement de la structure porteuse .
- Les actions subventionnables doivent être réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021.
- Les projets déjà subventionnés en 2020 dont la réalisation a été (en partie ou entièrement) reportée en 2021 ne seront pas prioritaires.

LE CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS :

- 5 janvier 2021 : lancement de l'appel à projets
- 12 janvier 2021 à 17h00 : réunion de présentation de l'appel à projets
- 26 février 2021 : retour des dossiers
- 22 mars 2021 : comité technique, instruction des dossiers
- 8 avril 2021 : comité de pilotage, validation des projets et des subventions octroyées
- Avril 2021 : notifications d'attribution des subventions.

LES OUTILS :

- Pour connaître le diagnostic réactualisé et les orientations précises du contrat de ville, voir en annexe « Protocole d'engagements renforcés et réciproques prorogeant le contrat de ville de Joigny jusqu'en 2022 » ;
- Une nouvelle procédure de dépôt des dossiers est mise en place. Nous vous invitons à compléter directement le formulaire en ligne sur le portail « Dauphin » en cliquant sur le lien suivant : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS L'ÉLABORATION DE VOTRE PROJET OU POUR TOUTE QUESTION :

Anna Meyroune, cheffe de projet cohésion sociale
anna.meyroune@ville-joigny.fr
06 35 19 28 83

La date limite de dépôt de dossier est fixée au vendredi 26 février 2021.

Les dossiers sont à saisir en ligne sur le portail « Dauphin » : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>
Veillez à vous assurer de la bonne réception de votre dossier par mail : anna.meyroune@ville-joigny.fr

